

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE (1894-1917)

Suite de l'agence de Paris de la Banque fédérale de Zurich.

Nouvelle banque à Paris
(*Le Journal des débats*, 4 juillet 1894)

On sait que l'assemblée générale de la Banque fédérale tenue à Zurich le 14 avril dernier a décidé la suppression de sa succursale à Paris à partir du 30 juin. Pour remplacer cet établissement qui avait pour but de développer les relations commerciales entre la France et la Suisse, l'administration de la succursale disparue vient de fonder une société anonyme au capital de un million de francs qui, sous le nom de Banque suisse et française, liquidera les engagements de l'ancien établissement sur la place de Paris et continuera dans le même local, avec la même direction et le même personnel, les opérations qu'il traitait.

Le conseil d'administration de cette nouvelle société de crédit est composé de MM. Alexandre Hatet, président ; F[ritz] Bischoff ¹, Th[éodore] Favarger [administrateur-directeur des Éts Hotchkiss], M[aurice] Koechlin [Polytechnique Zurich. Président (1895-1940) de la Société de constructions de Levallois-Perret (Ancien Éts Eiffel)], F[rédéric] Mange ² et A[dolphe] Salles [ingénieur des mines, gendre de Gustave Eiffel, administrateur à partir de 1898 de la Société de constructions de Levallois-Perret, président de la Banque suisse et française en 1904, puis du CCF jusqu'à son décès fin 1923]. Les administrateurs délégués sont MM. E[rnest] Méja, ancien directeur, et B[enjamin] Rossier ³ [dont la sœur Emma était mariée à Maurice Koechlin], ancien fondé de pouvoirs de la Banque fédérale à Paris.

FORMATIONS

Banque suisse et française
Société anonyme au capital de 1 million de francs
Siège social, 27, rue Laffitte, Paris.
(*Paris-Capital*, 11 juillet 1894)

La société a pour objet : 1° d'escompter tous effets de commerce, les effets, bons et valeurs émis par le Trésor public, les villes, communes et départements, les warrants ou bulletins de gage, et, en général, toutes sortes d'engagements à ordre et à échéance

¹ Bischoff : administrateur de la Société d'éclairage électrique du secteur de la place Clichy.

² Frédéric Mange (1859-1934) : commerçant en tissus à Paris, fondateur, avec ses frères Émile et François, de la [Société forestière et commerciale de l'Annam](#) (fév. 1894).

³ Benjamin Rossier (1865-1948) : co-fondateur en 1894, avec Frédéric Mange, et administrateur délégué de la Banque suisse et française. Administrateur de la Compagnie générale d'électricité de 1898 à 1930-1931, de l'Union d'électricité, de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger (omnium de valeurs russes), président du Crédit foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines...

fixes, résultant de transactions commerciales ou industrielles, à négocier et réescompter les valeurs ci-dessus désignées ; à fournir et à accepter tous mandats, traites et lettres de change ;

2° de faire des avances sur effets publics, actions, obligations, warrants et autres valeurs pouvant être données en nantissement, à faire tous emplois de fonds au moyen de reports, etc., etc.

Le fonds social est fixé à 1 million de francs et divisé en 2.000 actions de 500 fr. chacune, toutes souscrites en numéraire.

La durée de la société sera de 50 années.

Ont été nommés administrateurs : MM. Fritz Bischoff, directeur de la Banque commerciale de Bâle, demeurant à Bâle (Suisse) ; Alexandre Hatet, rentier à Paris ; Frédéric Mange, négociant à Paris ; Théodore Favarger, ingénieur à Paris ; Maurice Koechlin, ingénieur ; Adolphe Salles, ingénieur ; Ernest Méja, banquier à Paris ; Benjamin Rossier, banquier à Paris.

Acte déposé chez M^e Tollu, notaire à Paris, et publié dans les Petites Affiches du 4 juillet.

1897 : obtention de la concession du wharf de Tamatave (Madagascar côte Est.). Réalisation confiée à la Société de constructions de Levallois-Perret. 1902 : mise en société.

1897-1898 : associé (avec Mange frères) de [J.-B. Malon et Cie](#), fermiers du sel au Tonkin et en Annam

Banque suisse et française
Augmentation du capital et modifications aux statuts
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 janvier 1899)

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1898, des actionnaires de la Banque suisse et française, société anonyme alors au capital de deux millions de francs, ayant son siège à Paris, rue Laffitte, 27, il appert que l'assemblée générale a décidé que le capital social serait augmenté et porté de deux millions à dix millions de francs, au moyen de la création de 16.000 actions nouvelles au capital de 500 francs chacune, à émettre en espèces.

D'une autre délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 1898, des actionnaires de la Banque suisse et française, il résulte que les 16.000 actions nouvelles ont été souscrites et libérées du quart. Qu'en conséquence, l'article 7, des statuts, a été modifié comme suit : « Le fonds social est fixé à dix millions de francs, divisé en 20.000 actions de 500 francs chacune. » Les articles 18, 20, 55, 28, 32, 37, 44 et 46 des statuts ont été modifiés. — *Petites Affiches*, 13 janvier 1899.

BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE DU SUD
(*Le Journal des débats*, 28 mai 1899)

[...] Il est donné connaissance des affaires, pour la plupart actuellement liquidées, où la Banque a pris des intérêts, savoir : ... augmentation de capital de la Banque suisse et française...

Compagnie française coloniale et industrielle
(*Paris-Capital*, 30 août 1899)

Cette société constituée depuis peu, au capital de six millions, en actions de 500 fr., a pour but la création, la reprise et la continuation, le développement de toutes entreprises coloniales, industrielles, commerciales, financières, maritimes, minières, agricoles et forestières, en tous pays, tant à l'étranger qu'en France, et principalement dans les Colonies françaises et pays de protectorat.

Les premiers administrateurs sont : ... Ernest Méja [administrateur délégué de la Banque suisse et française et actionnaire de la Bq frse de l'Afrique du Sud]...

Maurice GORGEU, administrateur

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 novembre 1899)

On annonce la nomination comme administrateurs de cette société de MM. Maurice Gorgeu, administrateur de la Douboïwa-Balka et des Constructions mécaniques du Midi de la Russie, et E.-L. Roussy, président du conseil de la Société suisse Henri Nestlé.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Banque suisse et française
(*Le Journal des débats*, 15 mars 1900)

Les actionnaires de cette banque se sont réunis, le 8 courant, en assemblée générale ordinaire.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, ils ont, à l'unanimité, voté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, conformément au rapport du conseil d'administration, et après avoir entendu le rapport des commissaires, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1899 et la répartition des bénéfices tels qu'ils sont proposés par le conseil. En conséquence, elle décide, toutes les attributions statutaires déduites :

a) De distribuer un dividende de 30 fr. par action, soit 6 % l'an, net de tout impôt, qui sera payé à partir du 1^{er} avril prochain

b) De porter la somme de 382.066 fr. 01 au compte de la réserve spéciale.

2° L'assemblée générale ratifie la nomination de MM. Maurice Gorgeu et E.-L. Roussy [président de Nestlé-France], comme administrateurs de la société.

3° L'assemblée générale donne pleine et entière décharge aux membres sortants du conseil d'administration, et renouvelle son conseil conformément à l'article 20 des statuts, nommant administrateurs de la société : MM. F. Bischoff, J[ules] Dreyfus-Brodsky, Th. Favarger, M. Maurice Gorgeu, Alexandre Hatet, M. Koechlin, F[rédéric] Mange, E[rnest] Méja, B[enjamin] Rossier, E.-L. Roussy, A[dolphe] Salles.

L'assemblée a ensuite autorisé les administrateurs à faire des affaires avec la société.

MM. Émile Bachelier et Alfred Stachling ont été nommés commissaires des comptes.

Banque suisse et française
(*Paris-Capital*, 19 septembre 1900)

Le développement des affaires de cette société se traduit par une augmentation très élevée des bénéfices qui ressortant de sa situation semestrielle arrêtée au 30 juin 1900.

Les bénéfices nets, après déduction des attributions statutaires, s'élèvent, en effet, à fr. 777.828.41 pour le premier semestre de l'exercice courant.

Ces résultats satisfaisants ne proviennent pas d'opérations exceptionnellement rémunératrices qu'aurait pu traiter la Société pendant la première période de l'année courante, mais tout simplement du mouvement actif de ses affaires qui se poursuit aujourd'hui et qui, il faut l'espérer, se continuera.

Donc, il est permis de compter que les bénéfices du second semestre égaleront ceux du premier et que les résultats nets s'élèveront à un million et demi, alors que le bénéfice accusé du dernier exercice ne dépassait guère un million.

Ce sera une très belle progression puisqu'elle atteindra fr. 500.000. Elle aura pour effet, immanquablement, l'augmentation du dividende qui s'élevait précédemment à fr. 30 par action et en outre des amortissements et réserves dans une assez large mesure.

Au reste, à ce dernier point de vue également, la société est, dans de bonnes conditions. Au bilan, au 30 juin 1900, la réserve légale apparaît pour fr. 1.000.000. soit le dixième du capital social. Le Fonds de prévoyance est de fr. 124.301.10 et il existe, en outre, une réserve spéciale de 475.280.81

Les disponibilités de la société sont importantes. Elle avait en caisse au 30 juin fr. 1.950.000 et son portefeuille valait fr. 6.725.000.

Avec son capital entièrement liquide, la situation de la Banque suisse et française ressort ainsi prospère, puisqu'un point de vue financier elle est très satisfaisante, et qu'au point de vue de l'exploitation, elle se développe rapidement et dans de très bonnes conditions.

(*Le Temps*, 7 janvier 1901)

Comme la Banque parisienne, la Banque suisse et française a travaillé fructueusement en 1900, bien que sans éclat. Elle a une clientèle spéciale qui la suit fidèlement dans les affaires industrielles dont son expérience lui permet de croire à leur avenir.

(*Le Temps*, 15 février 1901)

Nous croyons savoir que la Banque suisse et française proposera à ses actionnaires pour l'exercice 1900 la répartition d'un dividende de 7 % au lieu de 6 % pour 1899.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*Le Temps*, 18 mars 1902)

Les actionnaires de la Banque suisse et française, réunis samedi en assemblée générale ordinaire, ont adopté les résolutions suivantes :

I. — L'assemblée générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1901 et la répartition des bénéfices, tels qu'ils sont proposés par le conseil, Et décide de distribuer un dividende de 6 %, soit 30 francs par action, sous déduction des impôts.

II. — L'assemblée générale nomme M. Maurice Gorgeu, administrateur de la société pour une nouvelle période de six ans.

III. — L'assemblée générale donne *quitus* à M. Frédéric Mange de sa gestion d'administrateur.

IV. — L'assemblée générale, pour se conformer à la loi, autorise MM. les administrateurs à traiter des affaires avec la société.

V. — L'assemblée générale nomme commissaires des comptes, pour l'exercice 1902, MM. Émile Bachelier et Alfred Stæhling.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 10 avril 1903)

Pour l'exercice 1905, le dividende de la Banque suisse et française n'a pu être fixé à 20 fr., contre 30 francs pour 1901 et 35 fr. en 1900, que grâce à la non-réestimation des valeurs non cotées en portefeuille. Un fait caractéristique du rapport du conseil d'administration — présenté à l'assemblée générale annuelle, qui a eu lieu le 9 avril, sous la présidence de M. Favarger, président du conseil d'administration — se trouve dans les causes qui auraient, en 1908, influencé les résultats de la Banque suisse et française. La crise industrielle qui sévissait déjà en 1901 n'aurait fait que s'accroître — dit ce rapport — pendant tout le cours de l'exercice. Or, les comptes de 1902 de presque tous les établissements de crédit qui ont été publiés à ce jour ont fait ressortir une augmentation de bénéfices sur l'année précédente.

Nous ne reviendrons pas sur les comptes de l'année écoulée que nous avons déjà publiés le 4 dernier. Les bénéfices nets se sont élevés à 506.342 fr. 18 contre 750.407 20 en 1901. Toutefois, comme les valeurs non cotées, composant le portefeuille, n'ont pas été réestimées au 31 décembre 1902 et que cette réestimation aurait fait ressortir une perte qu'il aurait fallu amortir, le conseil a dû demander à l'assemblée d'hier la création d'une réserve spéciale. Cette réserve pour amortissements d'un montant de 1.300.000 fr. a été constituée par un prélèvement de 1.000.000 de francs sur la réserve spéciale et de 300.000 fr. sur le fonds de prévoyance. Elle aura pour but de parer aux fluctuations éventuelles des valeurs du portefeuille-titres, des participations financières, comme aussi à toute autre dépréciation éventuelle des divers chapitres de l'actif.

En ajoutant le prélèvement de 5 % sur les bénéfices de l'année en faveur du fonds de prévoyance, les réserves s'établissent actuellement comme suit :

Réserve légale	1.000.000 fr. 00
Fonds de prévoyance	55.132 fr. 95
Réserve pour amortissements	1.300.000 fr. 00

D'après le conseil, cette dernière serait suffisante pour parer à toutes les dépréciations qui peuvent survenir.

Sur la demande d'un actionnaire, le président a été amené à s'expliquer sur la composition du portefeuille figurant au dernier bilan pour 1 million 650.284 fr. 40. Il se composerait pour plus de 800.000 de valeurs cotées et les chiffres les plus importants

seraient représentés par les actions du chemin de fer et carrières d'Estrées-Blanche, celles des charbonnages de Nijni-Krinka, celles de la Société Commerciale et Industrielle pour la France et l'Étranger.

Quant aux participations financières, qui atteignaient, au 31 décembre dernier, 722.329 45, elles comprenaient, en partie, des actions Union électrique.

Ces diverses sociétés n'ont pas donné jusqu'à ce jour de brillants résultats. Le chemin de fer d'Estrées-Blanche, qui a éprouvé des difficultés pendant deux ans par suite de la diminution du transport des charbons dans la région, se trouverait dès maintenant dans une meilleure situation par l'augmentation de l'extraction du charbon des mines de Ligny-!ès-Aires, son principal client. En outre, la sucrerie d'Estrées Blanche reprendrait son exploitation, ce qui serait un nouvel élément de progression du trafic dans l'avenir.

La Société des Charbonnages de Nijni-Krinka, par suite de la crise intense qui sévit en Russie, se trouve dans une situation très difficile. Elle a demandé la mise en administration, mais elle n'a pas encore pu l'obtenir jusqu'ici. Cette mise en administration lui permettra d'attendre des temps meilleurs.

Dans la réserve pour amortissement, dont nous avons parlé ci-dessus, il a été prévu, d'après le président du conseil, une somme suffisante pour amortir complètement les actions de Nijni-Krinka, comme celles de la Société commerciale et industrielle pour la France et l'étranger. Pour l'Union électrique, après une période de début extrêmement difficile, elle serait en bonne voie de développement. Les recettes des différentes stations vont régulièrement en progressant chaque mois, et, dès à présent, les bénéfiques nets courants seraient suffisants non seulement pour payer l'intérêt de toutes les dettes, mais encore pour laisser un excédent disponible aux actionnaires. De plus, un traité qui vient d'être ratifié par le conseil de la Société de la Schappe à Bâle, pour les fournitures d'une quantité importante de force électrique à son usine de Tenay, assure à cette société une nouvelle recette annuelle importante, sans augmentation sensible des frais. La part de réserve que le conseil a attribuée à ce poste de titres lui permettrait de les évaluer à un cours inférieur à celui pratiqué en Bourse.

Un autre point, non moins intéressant, était celui relatif aux opérations que la Banque suisse et française a traitées avec les sociétés de Briansk, Kertch et la Société Commerciale et Industrielle.

Tout d'abord, le conseil d'administration, par l'intermédiaire de M. Méja — qui a répondu aux demandes d'un actionnaire — a tenu à déclarer que la Banque suisse et française n'avait pas introduit sur le marché de Paris les actions Kertch et qu'elle n'avait pas garanti l'augmentation du capital de cette société. La Banque suisse et française n'avait aucun intérêt dans le syndicat qui a procédé à l'introduction des titres sur le marché de Paris et la garantie de l'augmentation du capital a été donnée par une société industrielle russe.

Enfin, M. Méja a tenu à indiquer que la Banque suisse et française n'avait pas chargé le portefeuille de la Société commerciale et industrielle d'actions Kertch comme il l'avait été dit récemment. Ces actions ont été achetées en Bourse par ordre et pour compte de la Société commerciale et industrielle. La Banque suisse et française est venue en aide à la Société commerciale et industrielle. Elle a pris à sa charge un report de 4 millions de francs sur des actions de Kertch, dont la Société commerciale et industrielle avait pris l'engagement pour une très longue durée. Ce report n'a pas été sans risques ; il a duré longtemps, et ce n'est que tout récemment que la Banque suisse et française en a été remboursée.

Toutefois, il convient de noter que la Banque suisse et française avait une confiance telle en la Kertch que de suite, après ces achats pour le compte de la Société commerciale et industrielle d'actions de Kertch, elle a continué, d'en acheter à la Bourse pour le compte d'un syndicat important formé par elle dont elle a fourni les fonds, et dans lequel elle a pris une grosse part.

Aujourd'hui, ces opérations sont toutes liquidées. Il ne reste plus dû que 160.000 francs environ pour intérêts et différences de change. Cette somme serait garantie par un dépôt d'actions.

Quant aux rapports avec la Briansk, ils se sont bornés à une avance assez importante au début de 1900, avance gagée par des actions. Cette avance a été depuis remboursée et il ne reste dû, par la Briansk et une autre société industrielle, en ce moment, que 159.000 francs pour intérêts et différences de change. En effet, on devait rembourser l'avance en monnaie française et elle a été effectuée en roubles. Cette différence de change n'est pas encore réglée, mais, pour la totalité des sommes qui sont dues, la Banque suisse et française a en caisse, comme garantie, des titres en nombre important.

Après avoir fixé le dividende comme il est dit ci-dessus, approuvé les prélèvements aux anciennes réserves pour former le nouveau fonds d'amortissement, l'assemblée a nommé MM. Maurice Kœchlin et Adolphe Salles administrateurs.

Banque suisse et française
(*Le Journal des chemins de fer*, 11 avril 1903)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu le 9 avril.

D'après le rapport du conseil d'administration présente à cette assemblée, les bénéfices se sont élevés à :

500.312 fr. 18 qui ont reçu l'affectation suivante :

25.017 fr. 18 au fonds de prévoyance,

100.000 fr aux actionnaires, à titre de dividende de 20 fr. par titre, sous déduction des impôts. Le surplus, soit :

73.325 fr. étant reporté à nouveau.

Après la lecture du rapport, des explications ont été données à l'assemblée qui ont paru satisfaire les actionnaires

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité :

1. – L'assemblée générale décide de prélever :

300.000 fr sur le fonds de prévoyance et le montant de 1 million de francs de la réserve spéciale afin de constituer un acompte de « réserve pour amortissement » s'élevant à 1.300.000 fr., pour être éventuellement affectés aux diverses utilisations visées par le conseil d'administration dans son rapport.

II. — L'assemblée générale, conformément au rapport du conseil d'administration et après la lecture du rapport des commissaires, approuve le rapport du conseil, les comptes, le bilan de l'exercice 1902 et la répartition des bénéfices, tels qu'ils sont proposés.

En conséquence, elle décide :

De distribuer un dividende de 4 %, soit 20 fr. par action, sous déduction des impôts et droits de transmission résultant des lois de finances, payable à partir du 15 avril prochain, contre la remise du coupon n° 10, à raison de :

19 fr. 30 par action nominative.

17 fr 8. par action au porteur.

Et décide qu'à l'avenir les dividendes seront payables après les assemblées générales ordinaires.

III. – L'assemblée générale nomme MM. Maurice Kœchlin et Adolphe Salles, administrateurs de la société pour une nouvelle période de six ans, conformément à l'article 20 des statuts.

IV. – L'assemblée générale donne *quitus* à M. Alexandre Hatet de sa gestion d'administrateur.

V. – L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1903, MM. Bachelier et Charles Kure, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Banque suisse et française
(*Paris-Capital*, 13 mai 1903)

Du rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale de cette société, tenue le 9 avril, il résulte qu'elle a dû payer son tribut à la crise industrielle qui sévit depuis 1901, et qui a forcément influé sur les bénéfices de la banque.

Ils ne se sont élevés cette année qu'à 500.312 fr. 18 ; il en résulte qu'au lieu de distribuer à ses actionnaires, comme il avait pu être fait jusqu'ici, un dividende oscillant entre 5 et 7 %, il a fallu, cette année, le réduire à 1 %, soit 20 fr. par titre.

Mais déjà on commence à noter une amélioration progressive dans les affaires courantes.

La situation de la trésorerie est bonne ; en effet, les exigibilités (titres à lever et comptes créditeurs) s'élevaient au 31 décembre 1902, à 13.358.173 fr. 93, alors que les disponibilités (espèces en caisse et en banque, effets à recevoir, reports, titres à livrer et coupons à encaisser) représentaient à la même date, 13.019.690 fr. 77.

Le portefeuille-titres s'élève à 1.650.281 fr. 10. Le conseil a résolu de constituer, en la prélevant sur la réserve spéciale de 1.000.000 figurant au passif et sur le fonds de prévoyance de 330.115 fr. 77, une somme totale de 1.300.000 fr. destinée à parer aux dépréciations possibles du portefeuille.

L'assemblée a accepté les propositions du conseil.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 mars 1904)

Les comptes de l'exercice 1903, clos le 31 décembre dernier, de la Banque suisse et française, font ressortir un bénéfice net de 536.503 fr. 11 contre 500.352 fr. 18 en 1902 et 750.507 fr. 20 en 1901. Comme il avait été prélevé, avant inventaire en 1901, 57.399 fr. 05 pour le fonds de prévoyance, les bénéfices réels de cet exercice avaient été de 797.806 fr. 25.

Le dividende qui sera proposé à l'assemblée générale annuelle, convoquée pour le 19 mars, sera, comme l'année précédente, de 20 fr. par action. En 1901, il avait été de 30 fr.

Au 31 décembre dernier, la situation de la société se présentait, comparativement à celle au 31 décembre précédent, comme suit :

PASSIF		
Capital	10.000.000 00	10.000.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.000.000 00
Fonds de prévoyance	330.115 77	55 132 95
Réserve spéciale	1.000.000 00	—
Réserve par amortissement	—	1.300.000 00
Réserve pour aménagement	150.000 00	150.000 00
Agents et coulissiers (titres à lever)	184.327 40	1.293.723 50
Comptes courants créanciers	13.173.846 53	18 945.946 11
Acceptations	3.192.477 77	3.475.518 50
Cofhptes d'ordre et divers	91.649 06	178.211 09
Dividendes à payer	7.707 21	3.295 33
Profits et Pertes	500.342 18	536.503 11
Totaux	<u>29.630.565 92</u>	<u>37.538.330 39</u>

La répartition suivante du bénéfice sera proposée à l'assemblée du 10 mars (nous plaçons en regard les chiffres de l'année précédente) :

	1902	1903
Fonds de prévoyance	25.017 00	18 23.058 90
Dividende	—	400.000 00
Report à nouveau	76.325 00	113.444 21
Total	<u>500.342 00</u>	<u>18 536.503 11</u>

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 20 mars 1904)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette banque a eu lieu, hier, sous la présidence de M. Adolphe Salles

Du rapport présenté par le conseil d'administration, il résulte que l'exercice 1903 s'est soldé par un bénéfice net de 461.178 fr. 11, ce qui, y compris le report de l'an dernier, porte le solde disponible à 536.503 fr. 11.

Le conseil propose de répartir un dividende de 4 % et de reporter 113.000 fr. 21 à nouveau.

Après de courtes explications du président sur la composition du portefeuille, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions comportant notamment l'affectation des comptes, la répartition d'un dividende de 4 0/0, soit 20 fr. par action, qui sera payé à partir du 15 avril prochain, sous déduction des impôts; la nomination de MM. Favarger et A. Koechlin, en qualité d'administrateurs, et la réélection des commissaires sortants.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 14 mai 1904)

Cette société, qui, comme toutes les affaires de cette nature, a eu à surmonter, lors de ses débuts, un certain nombre de difficultés, s'en est sortie victorieusement. Les comptes et le bilan de son dernier exercice, qui ont été soumis à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 mars dernier, le démontrent péremptoirement.

C'est une affaire bien dirigée et qui a donné des preuves suffisantes de sa vitalité pour qu'il soit permis d'augurer très favorablement de son avenir. Sans qu'il soit besoin, du reste, de recourir à des hypothèses, il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les résultats déjà obtenus dans le passé, qui ont été en s'améliorant, de telle sorte que, pour le dernier exercice, ils sont satisfaisants.

En 1902, les bénéfices, qui avaient été de 500.342 fr. 18, se chiffrent pour cet exercice à la somme de 536.503 fr. 11. Comme on le voit, les bénéfices du dernier exercice sont supérieurs à celui du précédent ; ils sont d'autant plus satisfaisants que l'année 1903 a été peu favorable au point de vue général des affaires et que de tels résultats ont été uniquement obtenus par les opérations courantes de banque proprement dite.

Aucune affaire spéciale n'est venue, en effet, en 1903, apporter son appoint aux bénéfices. Aussi, quand la situation économique aura repris complètement son assiette normale et que l'on s'occupera sérieusement de constituer des affaires nouvelles, il est permis de penser que des bénéfices seront réalisés par la société en raison des profits supplémentaires que lui fourniront ses participations dans les entreprises qu'elle aidera à constituer.

Sur les 536.503 fr. 11 du solde disponible de 1903, le dividende de 20 fr. absorbant une somme de 400.000 fr., il est resté un report à nouveau de 113.444 fr. 21 après un prélèvement de 23.058 fr. 90 pour le fonds de prévoyance. D'autre part, la réserve légale de la société est à son maximum, soit 1 million de francs. De la sorte, les bénéfices reviennent presque entièrement aux actionnaires et le report à nouveau, relativement important, viendra s'ajouter au bénéfice futur à répartir.

Pour faire face à une dépréciation sur les valeurs possédées par la Banque suisse et française, qui s'était produite en 1902, on sait que l'assemblée qui s'est tenue le 9 avril 1903 a décidé de constituer un fonds spécial d'amortissement de 1.300.000 fr., à l'aide de la réserve spéciale, qui s'élevait à 1 million, et d'un prélèvement de 300.000 fr. sur le fonds de prévoyance. Comme le portefeuille-titres ne figure au bilan que pour 1 million 643.462 fr. 40, les titres qu'il contient, déduction faite de l'amortissement, ne représentent qu'une somme de 343.462 fr. 40.

C'est là une estimation tout à fait modeste. Les plus-values qui ne manqueront pas de se produire et qui, du reste, ont déjà commencé à apparaître en 1903, renforceront singulièrement la situation financière de la banque.

Le prélèvement de 1.300.000 fr. effectué à la suite de l'exercice 1902 a permis d'amortir complètement les actions du charbonnage russe de Nijni-Krinka détenues par la banque et partiellement les autres valeurs. Parmi ces titres dépréciés, il y a des actions du chemin de fer de l'Estrées-Blanche et des actions de l'Union électrique.

Cette dernière, après des débuts difficiles, arrive maintenant à la période des bénéfices. Quant au chemin de fer de l'Estrées-Blanche, ses recettes sont en augmentation et ont des chances de s'accroître encore.

Les bénéfices nets de l'exercice 1903, pour les affaires courantes, se sont élevés à 461.178 fr. 11 ; le conseil a proposé la distribution d'un dividende de 4 %, soit 20 fr. par action.

Le compte de profits et pertes se présente ainsi :

Report de l'exercice 1902	75.325 00
Bénéfices de l'exercice 1903	401.178 11
	530 503 11
qui ont reçu les affectations, suivantes	
5 % sur 461.178 fr. 11 au fonds de prévoyance	23.058 90
4 % de dividende sur un capital de 10 millions	400. 000 00
	423.058 90
Il reste une somme de	113.444 21
qui est reportée à nouveau.	

Les exigibilités et disponibilités s'établissaient ainsi à la fin de l'exercice 1903

EXIGIBILITÉS	
Titres à lever	1.293.723 30
Comptes courants créanciers	18.945.946 11
	<u>20.239.669 41</u>
DISPONIBILITÉS	
Caisses, Banque de France	1.267.661 32
Portefeuille-effets	10.384.632 59
Reports	6.114.281 35
Titres à livrer	730.651 55
Coupons à encaisser	1.049.342 92
	<u>19.546.569 73</u>

Aux disponibilités immédiates s'ajoutent 15 millions de francs de comptes débiteurs garantis et de comptes courants. Si l'on ajoute aux exigibilités les 3 millions 1/2 d'acceptations, les disponibilités dépassent encore les exigibilités d'environ 10 millions.

De l'examen de cette situation financière, qui paraît très saine, il ressort que la Banque suisse et française est en situation de se mêler plus encore qu'auparavant au mouvement général des affaires et de conserver une place très honorable parmi les établissements de crédit.

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, a approuvé le rapport du conseil, les comptes, le bilan de l'exercice 1903 et la répartition des bénéfices tels qu'ils ont été proposés. Elle a décidé de distribuer un dividende de 4 %, soit 20 fr. par action, sous déduction des impôts et droits de transmission résultant des lois de finances, payable depuis le 15 avril dernier, contre remise du coupon n° 11, à raison de 19 fr. 20 par action nominative et 17 fr. 97 par action au porteur.

Les autres résolutions ont été votées par l'assemblée à l'unanimité.

NÉCROLOGIE
Théodore Favarger
(*Le Temps*, 14 décembre 1904)

On annonce la mort de M. Théodore Favarger, administrateur-directeur de la Société anonyme des anciens établissements Hotchkiss, président de la Banque suisse et française, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris en son domicile, 2, rue Alfred-de-Vigny, le 12 décembre, à onze heures du matin.

Un service sera célébré mercredi, à midi, au temple du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, où l'on se réunira. Suivant la volonté du défunt, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. On est prié de considérer cet avis comme en tenant lieu.

L'inhumation aura lieu à Salzbourg (Autriche).

Exercice 1904
(*Le Temps*, 9 mars 1905)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque suisse et française, convoquée pour le 18 de ce mois, que les bénéfices nets de l'exercice écoulé se sont élevés à la somme de 557.917 francs contre 461.178 francs pour l'année précédente. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de maintenir le dividende à 4 % et de reporter à nouveau une somme de 243.466 francs.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 21 mars 1905)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu samedi, sous la présidence de M. A[dolphe] Salles.

Ainsi que nous l'avons dit le 7 mars, les bénéfices de l'exercice 1904 se sont élevés à 557.000 fr. ; en y ajoutant le solde reporté de 1903, on obtient un total disponible de 671.000 francs, que, conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a réparti comme suit (fr.) :

Aux fonds de prévoyance	28.000
Aux actions	400.000
À nouveau	243.000

En conséquence, le dividende de l'exercice 1904 a été fixé à 20 fr. par action, payable à partir du 15 avril prochain.

M. J[ules] Dreyfus-Brodsky, administrateur sortant, a été réélu.

Les pouvoirs des commissaires, MM. [Émile] Bachelier et [Charles] Kurer, ont été renouvelés pour l'exercice 1905.

Toutes ces résolutions ont été votées sans le moindre discussion et à l'unanimité.

Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris
(*Le Temps*, 8 mai 1905)

Le conseil d'administration est ainsi composé : MM. [Adolphe] Salles, ingénieur, président de la Banque suisse et française....

Banque suisse et française
Siège social : Paris, 20, rue Lafayette.
(*Recueil financier belge*, 1906)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Adolphe Salles, président ; E[rnest] Méja, administrateur délégué ; B[enjamin] Rossier, administrateur délégué ; J[ules] Dreyfus-Brodsky, Bâle ; Maurice Gorgeu, Paris ; Alb. Koechlin, Bâle ; Maurice Koechlin, Neuilly-s/Seine ; E-L Roussy, Vevey ; Émile Bachelier, Paris ; Charles Kurer, Paris.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 13 mars 1906)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque suisse et française s'est tenue samedi dernier, 10 courant ; elle a approuvé les comptes qui font ressortir un bénéfice net de 984.636 06 contre 557.917 43 pour l'exercice précédent. En ajoutant à ces chiffres le report de l'exercice antérieur, on obtient un solde disponible de 1.228.101 08 pour 1905 et de 671.361 64 pour 1904.

La répartition de ces soldes disponibles a été effectuée comme suit :

	1904	1905
Fonds de Prévoyance	27.895 90	143.912 25
Amortissement extraordinaire	—	500.000 00
Dividende 20 fr. par action	400.000 00	400.000 00
Report à nouveau	243.465 74	184.189 55
	<u>671.361 64</u>	<u>1.228.101 80</u>

Le dividende qui sera mis en paiement à partir du 15 avril, a donc été fixé à 20 fr., comme pour l'année précédente, malgré le prélèvement d'une somme de 500.000 fr. portée en amortissement extraordinaire pour pertes éventuelles.

La constitution de cette provision est justifiée par deux cas de suspension de paiements qui se sont produits au cours de l'année. Le Président a fourni à ce sujet quelques explications que nous allons résumer brièvement.

La première affaire est relative aux traites Cronier, tirées par la liquidation de la succession Say, sur la Société des Sucreries et Raffinerie d'Égypte.

Sur les 24 millions de traites escomptées par la haute banque de Paris, la Banque suisse et française en possédait pour 500.000 francs.

Par suite d'un concordat passé avec les liquidateurs de la Société des Sucrieries et Raffinerie d'Égypte, et d'accords spéciaux avec la succession Say et autres, les créanciers ont accepté un règlement qui assure environ 37 % de leurs créances en espèces, et 46 % en actions (privilégiées 5 % des Sucrieries et Raffinerie d'Égypte.

Le tribunal du Caire, par un jugement récent, n'a pas admis ce concordat, mais l'affaire est devant la cour d'appel.

La seconde affaire est la suspension des paiements de la maison Herzog de Logelbach. Cette filature est une des plus anciennes et des plus considérables d'Alsace ; elle a été victime de malversations qui, habilement dissimulées depuis plusieurs années, n'avaient nullement entamé ni son crédit, ni sa propriété.

Toutes les banques d'Alsace et plusieurs grandes banques françaises lui faisaient des avances et se sont trouvées engagées pour un total de 7 millions de marks, soit environ 9 millions de francs.

La part de la Banque suisse et française est de 500.000 fr. Un accord est sur le point d'intervenir qui assurera aux créanciers un remboursement en espèces de 60 %, plus 30 % en actions privilégiées, la crise actuelle ayant une cause étrangère à la bonne marche des affaires de cette industrie.

MM. [Ernest] Méja et [Benjamin] Rossier ont été nommés administrateurs.

GRANDS MOULINS DE CORBEIL

(*Paris-Capital*, 20 juin 1906)

[...] À la suite du départ de M. Méliodon ⁴, qui a donné sa démission de président-administrateur, au cours de l'exercice dernier, le conseil paraît avoir reconnu enfin l'urgence qu'il y avait à pourvoir la société d'éléments administratifs nouveaux, capables de ramener l'entreprise dans une voie meilleure, en lui apportant les concours financiers et techniques indispensables à son relèvement.

Ces éléments nouveaux paraissent avoir été trouvés, de façon heureuse, en la personne de M. E[Ernest] Méja, administrateur-délégué de la Banque suisse et française, et en celle de M. E. L. Roussy, administrateur de la même banque et président de la Société Nestlé. [...]

Assemblée générale extraordinaire

Banque suisse et française

(*Gil Blas*, 29 juin 1906)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu hier, 27 juin, sous la présidence du conseil [*sic*].

14.832 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée avait été convoquée à l'effet d'autoriser le conseil à procéder à l'augmentation de 15 millions du capital social en le portant de 10 à 25 millions de francs par la création d'actions nouvelles de 500 fr. à émettre avec une prime de 50 fr. destinée à être versée à la réserve.

Après avoir entendu la lecture du rapport, l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

⁴ Méliodon (Philibert) : voir Crédit foncier et agricole d'Algérie.

L'assemblée décide l'augmentation du capital social de quinze millions de francs, en une ou plusieurs fois, de façon à le porter à la somme de 25 millions de francs, par la création d'actions de 500 francs, qui devront être souscrites en numéraire.

L'assemblée donne au conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour réaliser ladite augmentation de capital en une ou plusieurs fois, déterminer l'importance, l'époque, les clauses et conditions de chaque augmentation, ainsi que le taux d'émission des actions à souscrire ; recevoir les souscriptions et les versements sur les actions dont il décidera la création ; faire devant notaire toutes déclarations de souscription et de versement ; dresser à cet effet toutes listes certifiées véritables ; remplir toutes les formalités nécessaires pour rendre définitives toutes augmentations de capital ; déléguer à l'un ou plusieurs membres tout ou partie des pouvoirs qu'il possède ; passer et signer, tous actes et faire tout ce qui sera nécessaire.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Banque suisse et française (*Gil Blas*, 1^{er} août 1906)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu samedi, 28 juillet, sous la présidence de M. Salles, président du conseil.

Plus de 27.000 actions étaient présentes ou représentées.

Après avoir entendu la lecture du rapport et de la déclaration notariée de souscription et de versement, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Après avoir pris connaissance : 1° d'un acte passé devant M. Charles Tollu, notaire à Paris, le 11 juillet 1906, aux termes duquel M. Ernest Méja, spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration, a déclaré que les dix mille actions nouvelles de la Société, au capital, nominal de 500 fr. chacune, dont le conseil d'administration, dans sa séance du 27 juin 1906 et en vertu des pouvoirs à lui donnés par l'assemblée générale extraordinaire du même jour a décidé la création et l'émission à raison de 550 fr. l'une ont été intégralement souscrites, et qu'il a été versé par les souscripteurs sur chaque action souscrite une somme de 175 fr., composée de celle de 125 fr. formant le quart du montant du capital nominal de l'action et de celle de 50 fr. formant le montant total de la prime, soit, sur dix mille actions nouvelles, une somme totale de 1 million 750.000 fr. ; 2° et des pièces à l'appui de cette déclaration de souscription et de versement, L'assemblée générale reconnaît la sincérité de la déclaration de souscription et de versement dont il s'agit.

2° L'assemblée générale apporte aux statuts de la Société les modifications suivantes :

Modification de l'article 7.

Le texte ancien de l'article 7 est supprimé et remplacé comme suit :

Article 7 nouveau :

« Le fonds social est fixé à 15 millions de francs et divisé en 30.000 actions de 500 francs.

« Il sera porté à 25 millions de francs en une ou plusieurs fois, par simples décisions du conseil d'administration, aux époques, taux, clauses et conditions qu'il fixera. »

3° Tous pouvoirs nécessaires sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour publier, conformément à la loi, l'augmentation du capital social et les modifications aux statuts qui viennent d'être décidées.

4° L'assemblée générale nomme administrateurs pour six ans, conformément à l'article 20 des statuts, MM. Rodolphe Paravicini-Vischer, Léopold Dubois et Léon Rueff [ingénieur civil, ancien dir. de la BFCI].

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 15 mars 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu le 12 mars, sous la présidence de M. Ad. Salles, président du conseil.

Plus de 23.000 actions étaient présentes ou représentées.

La caractéristique de l'année qui vient de s'écouler a été la constante continuité du développement de la Banque dans les différentes branches de son activité et, notamment, dans le mouvement de ses comptes-courants. Ce mouvement constitue la base de ses profits, dans l'évaluation desquels le conseil s'est efforcé d'apporter, comme d'habitude, toute sa prudence.

Le bénéfice net, toutes charges statutaires déduites, est de : 1.031.367 fr. 10, sensiblement égal à celui de l'an passé, ce qui, avec le report de l'exercice dernier, 184.189 fr. 55, donne une somme totale de 1.215.556 fr. 65, dont le conseil a proposé de faire la répartition suivante :

Réserve légale Fr.	62.422 40
Au fonds de prévoyance 5 %	62.422 40
5 % de dividende sur un capital de 10.000.000 de francs	500.000 00
Somme complémentaire à affecter au fonds de Prévoyance	384.000 10
Amortissement du compte « Mobilier et Coffres-forts »	14.941 18
Report à nouveau	191.770 57
Total	<u>1.215.556 65</u>

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, ainsi que les explications complémentaires fournies par le président, en réponse à quelques questions posées par un actionnaire, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve le rapport du conseil, les comptes, le bilan de l'exercice 1906, et la répartition des bénéfices tels qu'ils sont proposés.

Elle décide en conséquence :

De distribuer un dividende de 5 %, soit 25 fr. par action, sous déduction des impôts et droits de transmission résultant des lois de finances, payable à partir du 15 avril prochain, contre la remise du coupon n° 14, à raison de 24 fr. par action nominative et 32 fr. 75 par action au porteur.

2° L'assemblée générale donne à M. Paravicini-Vischer, décédé, *quitus* de ses fonctions d'administrateur et nomme en son remplacement, M. Auguste Morel-Vischer.

3° L'assemblée générale nomme MM. Roussy, Duplan et Lesca, administrateurs de la société pour une période de six ans.

4° L'assemblée générale, pour se conformer à la loi, autorise MM. les administrateurs à traiter des affaires avec la Banque suisse et française, soit en leur nom, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

L'assemblée générale autorise notamment son président, M. Salles, à signer comme administrateur de la Société Immobilière La-Fayette, le bail à intervenir entre cette société et la Banque suisse et française.

5° L'assemblée générale nomme MM. E. Bachelier et C. Kurer commissaires des comptes pour l'exercice 1907, avec faculté pour chacun des deux commissaires de remplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque, et fixe à 750 francs la rémunération de chacun d'eux.

6° L'assemblée générale fixe à 30.000 francs la valeur des jetons de présence du conseil.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Grand-Hôtel de Cimiez [Nice]
(*Gil Blas*, 23 août 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société du Grand-Hôtel de Cimiez a eu lieu le 20 août, sous la présidence de M. [Ernest] Méja, président du conseil.

[Du côté de la maison-mère suisse]
(*Le Temps*, 7 octobre 1907)

Dans quelle mesure l'exode des capitaux et des titres appartenant à des Français a-t-il contribué au développement des affaires en Suisse ? Il serait difficile de le préciser. À défaut, il est intéressant de publier quelques chiffres indiquant les créations et les élévations de capitaux de sociétés par actions en Suisse en 1906.

La *Feuille officielle suisse du commerce* publiée à cet égard des indications précieuses. M. Maurice de Coppet, consul de France à Bâle, les a reproduites dans son rapport du 16 septembre dernier.

La comparaison avec les trois années précédentes donne les résultats suivants

En milliers de francs	1903	1904	1905	1906
Créations	75.527	116.250	136.942	129.943
Augment. de capitaux	21.142	18.284	82.359	163.340
	96.669	144.534	219.301	293.283
Moins les transformations d'entreprises déjà existantes	- 26.091	- 43.835	- 90.082	- 41.935
	<u>70.578</u>	<u>100.699</u>	<u>129.019</u>	<u>251.350</u>

Pour l'exercice 1906, les créations de banques et sociétés financières figurent au nombre de onze, pour un capital de 12.400.000 fr., les augmentations de capitaux des banques et sociétés financières ont été de 40, représentant un capital de 122.755.000 fr.

Ces augmentations ont été jugées nécessaires sans doute pour parer à l'afflux de capitaux et de titres venus de France. C'est parfait pour la Suisse, c'est déplorable pour nous.

« Le mouvement de concentration des capitaux qui avait été inauguré dans les dernières années par les deux plus grands établissements financiers de ce pays, le Bankverein de Bâle et le Crédit suisse de Zurich, écrit notre consul, s'est continué aussi bien chez eux que dans les autres grandes banques.

Le Crédit Suisse, qui avait déjà absorbé en 1905 deux banques de Saint-Gall, s'est affilié la Banque hypothécaire de Zurich laquelle a pris le nom de Crédit Foncier Suisse. Le Bankverein, qui de son côté avait racheté les actions de la Banque de Bâle, a pris une certaine influence dans la **Banque suisse et française à Paris** et dans la Banque Suisse des chemins de fer à Bâle qui a doublé son capital actions (10 millions de francs) et émis pour 5 millions d'obligations 4 % ; il a également fondé des agences à Genève, à Rorschach. Son capital est depuis l'an dernier de 62.800.000 francs, pouvant être porté à 75 millions de francs : celui du Crédit Suisse a été élevé, à partir du 1^{er} janvier 1906, de 50 à 65 millions de francs.

Dans plusieurs autres villes (Genève, Berne, Winterthur, Montreux), certaines banques ont également accru leurs disponibilités pour pouvoir faire face aux besoins toujours croissants de l'industrie suisse qui paraît avoir atteint, l'année dernière, ce degré de prospérité difficile à dépasser et même à conserver auquel les Allemands ont donné le nom de « haute conjoncture ».

Nous regrettons que notre consul n'ait pas touché dans son rapport, à moins qu'on ne les en ait extraites, les considérations relatives au rôle joué par les capitaux français dans cette intensité du mouvement économique de la Suisse. Ce rôle est indéniable cependant et il faut en rendre responsables bien moins ceux de nos nationaux qui se sont faits complices, dans une certaine mesure, de cette prospérité, que les pouvoirs publics français, qui n'ont cessé depuis plusieurs années, de renouveler en quelque sorte à l'égard des capitaux du pays la sottise politique et économique de la révocation de l'édit de Nantes.

1908 : transfert du siège 20, rue La-Fayette.

Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 12 mars 1908)

Réunis le 10 mars, en assemblée générale, les actionnaires de la Banque suisse et française ont approuvé les comptes qui leur étaient soumis se soldant par un bénéfice de 1.353.740 fr. 54 en 1907 contre 1.031.367 fr. 10 en 1906. Le solde disponible atteint 1.545.511 fr. 11 contre 1.215.556 fr.

Le dividende a été maintenu à 25 fr. par action.

Y ont droit toutes les actions du capital actuel de 15.000.000 de francs, alors que seules le capital ancien de 10.000.000 de francs, avait pris part l'année dernière à la répartition.

M. Gorgeu a été réélu administrateur pour six ans.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE

(Le Capitaliste, 12 novembre 1908)

Il résulte du rapport et des comptes présentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Banque suisse et française que les bénéfices nets de l'exercice 1907 se sont élevés, déduction faite de toutes charges et tantièmes statutaires, à 1 million 353.740 fr. 54, alors que pour l'exercice précédent ils avaient été de 1.031.367 fr. 10; avec le report à nouveau, le total disponible a été de 1.545.511 fr. 11 contre 1.215.556 fr. 65 précédemment. Bien que le nombre des actions ait augmenté — le capital ayant été porté à la fin de 1906 de 10 à 15 millions de francs et les actions nouvelles ayant été libérées entièrement au début de 1907 —, le dividende a été maintenu à 25 fr. par action.

Voici, d'ailleurs, la comparaison des répartitions pour les deux derniers exercices :

	1906	1907
Réserve légale	62.422 40	80.393 18
Fonds de prévoyance	62.422 40	80.393 18
Amortissement du compte mobilier et coffres-forts	14.941 18	32.082 80
Dividende	500.000 00	750.000 00
Réserve extraordinaire	—	500.000 00
Somme complémentaire à affecter au compte de prévoyance	384.000 10	—
Report à nouveau	161.770 57	102.641 95
Total	<u>1.215.556 65</u>	<u>1.545.511 11</u>

Il n'est pas sans intérêt de comparer ces résultats avec ceux réalisés depuis 1899, date de l'avant-dernière augmentation du capital social.

	Bénéfices	Réserves	Divid. total	Divid. par act.
	(En milliers de francs)			Francs
1899	1.022	422	600	30
1900	1.257	557	700	35
1901	750	150	600	30
1902	500	25	400	20
1903	461	23	400	20
1904	558	28	400	20
1905	985	114	400	20
1906	1.032	63	500	25
1907	1.354	81	750	25

Le rapport constate que, pendant l'exercice 1907, les affaires courantes de banque se sont encore constamment développées. Les bénéfices qui, comme nous avons dit, sont en augmentation sur l'année dernière, se seraient ressentis de ce développement d'une manière plus sensible encore si, d'une part, la Société n'avait tenu à les évaluer de la manière la plus prudente pour parer autant que possible à tout mécompte dans l'avenir et si, d'autre part, cette même prudence ne l'avait engagée à restreindre vers la fin de l'exercice ses engagements en raison de la crise financière et monétaire qui a sévi dans le monde entier. Aussi n'a-t-elle eu aucune perte à enregistrer de ce chef. Tous les efforts de la banque ont tendu, au contraire, à augmenter ses disponibilités immédiates et c'est précisément afin que le bilan reflète mieux cette situation qu'elle a proposé à l'assemblée de supprimer la réserve pour amortissements constituée en 1903 dans le but de parer aux dépréciations des divers chapitres de l'actif.

Le conseil a cru préférable, en effet, de passer pour mémoire, dans le bilan, les titres, participations financières et créances pour lesquelles cette réserve a été créée et dont la réalisation ne pourra plus laisser qu'un bénéfice dans l'avenir.

Ajoutons qu'une allocation de 500.000 fr. a été proposée et adoptée pour former un fonds de réserve extraordinaire sans destination spéciale.

Les bilans des deux derniers exercices se comparent comme suit (fr.) :

	1906	1907
ACTIF		
Espèces en caisse et à la Banque de France	3.525.594 73	3.135.241 05
Portefeuille effets	22.160.819 85	30.697.270 13
Portefeuille titres (actions, obligations)	1.542.437 24	891.353 75
Participations financières	858 851 70	489.600 75
Reports	13.630.861 40	10.213.960 30
Agents de change et coulissiers (titres à livrer)	282.490 25	336.007 45
Comptes débiteurs avec garanties	19.439.821 82	17.085.915 52
Comptes courants et correspondants	19.862.461 67	12.671.358 60
Coupons à encaisser	1.929.784 85	1.953.787 12
Mobilier et coffres-forts	129.941 18	132.082 80
Comptes d'ordre et divers	113.653 37	114.198 93
Versement non appelé sur actions nouvelles	2.500.000	—
Total	<u>85.986.718 06</u>	<u>77.723.776 40</u>
PASSIF		
Capital	15.000.000 00	15.000.000 00
Réserve légale	1.000.000 00	1.062.422 40
Fonds de prévoyance	250.000 00	1.062.422 40
Réserve pour amortissements	1.300.000 00	—
Agents de change et coulissiers	1.195.167 30	283.467 20
Comptes courants créditeurs	50.679.253 21	48.063.938 17

Acceptations	14.501.307 30	10.139.058 07
Dividende restant à payer	1.876 79	2.958 25
Comptes d'ordre et divers	477.556 91	563.998 80
Prime de 50 fr. sur émission d'actions nouvelles, moins frais d'émission	365.999 90	—
Profits et pertes	1.215.556 65	1.545.511 11
Total	<u>85.986.718 06</u>	<u>77.723.776 40</u>

On constatera que les diminutions portent plus spécialement sur les chapitres qui peuvent constituer des risques dans les moments de crise ; à l'actif, sur les postes portefeuille titres, participations financières ainsi que report et comptes débiteurs. Le portefeuille effets, au contraire, augmente de plus de 8 millions de francs.

En somme, étant données les circonstances, les résultats de cet exercice peuvent être considérés comme très satisfaisants.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque suisse et française
(*Gil Blas*, 11 mars 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu hier, 9 mars, sous la présidence de M. A. Salles, président du conseil.

Le bénéfice net de l'exercice 1908, y compris le report de l'exercice précédent, s'élève à 1.397.362 francs 33, dont le conseil a proposé de faire la répartition suivante :

5 % à la « Réserve légale » Fr.	76.350 72
5 % au « Fonds de Prévoyance »	76.350 72
Dividende de 5 % aux actions	750.000 00
Amortissement sur mobilier	50.000 00
Dotations à la Réserve extraordinaire	300.000 00
Report à nouveau	144.660 89
Total	<u>1.397.362 33</u>

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1° L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve le rapport du conseil, les comptes, le bilan de l'exercice 1908 et la répartition des bénéfices, tels qu'ils lui sont proposés.

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende de 5 %, soit 25 francs par action, sous déduction des impôts et droits de transmission résultant des lois de finances, payable à partir du 15 avril prochain, contre la remise du coupon n° 16, à raison de : 24 francs par action nominative et 22 fr. 85 par action au porteur.

2° L'assemblée générale nomme MM. Adolphe Salles et Maurice Koechlin, administrateurs de la Société pour une période de six ans.

3^e L'assemblée générale, pour se conformer à la loi, autorise MM. les administrateurs à traiter des affaires avec la Banque suisse et française, soit en leur nom, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

4^o L'assemblée générale nomme M. É[mile] Bachelier et M. Charles Kurer, commissaires des comptes pour l'exercice 1909 avec faculté pour chacun des deux commissaires de remplir seul le mandat, ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue, pour un motif quelconque, et fixe à 750 francs la rémunération de chacun d'eux.

Compagnie générale d'électricité
(*Le Temps*, 8 novembre 1909)

Le conseil d'administration était composé, au 31 décembre dernier, de MM. Ch. Herbault, président ; Azaria, administrateur délégué ; [Benjamin] Rossier [Bq suisse et frse], Génébrias de Fredaigue [SG], Nemours Herbault, E[dmund] Rodier, [Ernest] Genty, [Hippolyte Eugène] Boyer, Ad[olphe] Salles [gendre de Gustave Eiffel, pdt de la Bq suisse et frse].

N.B. : les Herbault et Rossier se côtoyaient dans la Bq frse de l'Afrique du Sud.

1910 :
création du Crédit foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines.

Maurice Gorgeu et Henri Gunthert,
administrateur de la [Société indo-chinoise des allumettes](#)

Banque suisse et française
(*Le Temps*, 22 août 1910)

La Banque suisse et française est à 575 50.

Malgré l'augmentation des frais généraux, conséquence de l'extension des divers services dans le nouvel immeuble de la banque, les bénéfices nets pour 1909 ont été supérieurs à ceux de 1908, et se sont élevés à 1.325.566 fr. 91.

Voici la comparaison des quatre derniers bilans (en milliers de francs)

BILAN

	1906	1907	1908	1909
ACTIF				
Espèces	3.526	3.135	3.840	6.292
Portefeuille effets	22.161	30.697	36.851	46.385
Rentes suisses	—	—	1.316	—
Portefeuille titres	1.542	895	1.245	1.324
Participations financières	859	490	615	313

Reports	13.631	10.214	10.089	12.683
Titres à livrer	282 336	1.012	1.818	
Débiteurs avec garanties	19.440	17.086	16.149	22.641
Comptes courants et correspondants	19.862	12.671	19.420	23.564
Coupons à encaisser	1.930	1.954	2.047	1.822
Mobilier et coffres-forts	140	132	260	454
Comptes d'ordre et divers	114	114	120	215
Versements non appelés	2.500	—	—	—
	<u>85.987</u>	<u>77.724</u>	<u>92.964</u>	<u>117.511</u>
PASSIF				
Capital	15.000	15.000	15.000	15.000
Réserve légale	1.000	1.062	1.143	1.219
Fonds de prévoyance	250	1.062	1.143	1.219
R é s e r v e p o u r amortissements	1.300	—	—	—
Réserve extraordinaire	—	—	500	800
Titres à lever	1.195	284	650	1.566
Comptes créditeurs	50.679	48.064	59.718	78.718
Acceptations	14.501	10.139	12.772	16.665
Dividendes à payer	2	3	7	6
Comptes d'ordre et divers	478	564	634	848
Prime sur émission	366	—	—	—
Profits et pertes				
Report à nouveau	184	192	102	145
Bénéfice de l'exercice	1.032	1.354	1.295	1.325
	<u>85.987</u>	<u>77.724</u>	<u>92.964</u>	<u>117.511</u>

Le total de ce bilan s'est très notablement accru par l'augmentation des postes, qui expriment l'activité des affaires courantes de banque. C'est du développement seul de ces affaires que proviennent les bénéfices.

L'ensemble des engagements financiers (portefeuille titres et participations) a au contraire diminué.

On a profité de cours avantageux pour réaliser les rentes suisses achetées en 1908 comme placement momentané des disponibilités.

La situation de trésorerie est largement suffisante pour faire face toutes les exigibilités immédiates.

La statistique du mouvement des opérations pendant les quatre derniers exercices est résumée dans le tableau ci-dessous (en millions de francs)

	1906	1907	1908	1909
Caisse Entrées	4.922	6.678	5.921	6.806
Caisse Sorties	4.919	6.675	5.917	6.801
Portefeuille Entrées	1.778	2.344	1.865	1.958
Portefeuille Sorties	1.756	2.313	1.828	1.912
Report Débit	78	117	88	126
Report Crédit	64	107	78	113
Fonds publics Débit	88	76	58	108
Fonds publics Crédit	89	76	58	64
Acceptations pendant l'année	52	63	54	63
Payements à échéances	37	52	41	47

Les résultats de l'année 1909 ont permis de distribuer, comme pour les deux exercices précédents, un dividende de 5 %, tout en prélevant 400.000 francs pour la réserve extraordinaire et en reportant 113.300 francs à l'exercice suivant.

Voici d'ailleurs comment les bénéfices des quatre dernières années ont été répartis (en milliers de francs)

	1906	1907	1908	1909
Bénéfices de l'exercice	1.032	1.354	1.295	1.325
Report à nouveau	184	192	102	145
	<u>1.216</u>	<u>1.546</u>	<u>1.397</u>	<u>1.470</u>
Réserve légale	63	81	78	78
Fonds de prévoyance	446	81	76	79
Amortissements divers	15	32	50	50
Réserve extraordinaire	—	500	300	400
Aux actions	500	750	750	750
Report à nouveau	192	102	145	113
	<u>1.216</u>	<u>1.546</u>	<u>1.39</u>	<u>1.470</u>

En résumé, la Banque suisse et française poursuit dans de bonnes conditions le développement de ses affaires.

NÉCROLOGIE
Ernest Méja
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1910)

On annonce la mort de M. Ernest Méja, administrateur de la Banque suisse et française, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile de la rue Legendre. Ses obsèques seront célébrées demain mercredi à dix heures, en l'église Saint-Charles de Monceau. L'inhumation aura lieu à Strasbourg.

NÉCROLOGIE
Ernest Méja
(*Le Journal des débats*, 8 décembre 1910)

À dix heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, avaient lieu les obsèques de M. Ernest Méja, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur délégué de la Banque suisse et française, président de la Société des Grands Moulins de Corbeil. On s'est réuni 4, rue Legendre, domicile mortuaire. Le deuil a été conduit par M. Joseph Méja, son frère, et par ses neveux.

Banque suisse et française
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 mars 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue cet après-midi sous la présidence de M. Adolphe Salles, président du conseil d'administration, assisté de MM. Georges Siegfried et Philippe Bourcard, scrutateurs et de M. Golaz, secrétaire.

16.237 actions étaient présentes ou représentées.

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes qui sont adoptées à l'unanimité.

RÉSOLUTIONS

1. L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires, approuve le rapport du conseil, les comptes, le bilan de l'exercice 1910 et la répartition des bénéfices, tels qu'ils lui sont proposés.

Elle décide en conséquence :

1. De distribuer un dividende de 5,50 %, soit 27 fr. 50 par action, sous déduction des impôts et droits de transmission résultant des lois de finances, payable à partir du 15 avril prochain, contre remise du coup n° 18 à raison de :

26 fr. 40 par action nominative ; 24 fr. 97 par action au porteur.

2. L'assemblée générale donne *quitus* à la succession de M. Ernest Méja de sa gestion d'administrateur.

3. L'assemblée générale, pour se conformer à : l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 donne de nouveau et en tant que de besoin, à MM. les administrateurs toutes autorisations de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations qu'ils ont pu ou pourront faire avec la Banque Suisse et Française, soit en leur nom personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

4. L'assemblée générale nomme MM. Charles Kurer et Eugène Zabern, commissaires des comptes pour l'exercice 1911, avec faculté pour chacun des deux commissaires de remplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque, et fixe à 1.000 francs la rémunération de chacun d'eux.

Banque suisse et française

Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 mars 1911
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mars 1911)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Avant d'aborder l'examen des comptes de l'exercice 1910, permettez-nous de rendre, devant vous, un hommage public à la mémoire de M. Ernest Méja, enlevé à l'amitié de ses collègues le 4 décembre dernier.

Vous connaissez tous la part considérable qu'il a prise à la fondation de votre Banque et à sa prospérité.

Depuis son origine, en 1894, il lui avait consacré, en qualité d'administrateur-délégué, toutes ses forces et toute sa vie. Plein de confiance en son avenir, il ne cessa d'apporter dans la direction des affaires de votre établissement les qualités les plus précieuses d'intelligence, d'activité, d'énergie et de droiture qui lui avaient acquis l'estime générale.

Tous ceux qui, par un lien quelconque, sont intéressés à notre société, lui garderont une légitime reconnaissance et, en associant vos regrets aux nôtres, vous voudrez certainement témoigner combien le souvenir de M. Méja sera fidèlement conservé parmi nous tous.

L'année qui vient de s'écouler a surtout été marquée par un développement progressif et satisfaisant de toutes les branches de nos différents services.

L'accroissement de notre portefeuille et celui du poste « Comptes courants créanciers » sont la conséquence favorable de cette situation.

Nous avons soigneusement conservé comme ligne de conduite dans nos opérations, de toujours maintenir une large marge entre nos disponibilités et nos exigibilités immédiates.

Le portefeuille-titres et les participations financières sont évalués avec la prudence habituelle et sont réalisables avec profit sur les cours d'inventaire.

Nous avons à vous signaler que, par suite des relations toutes spéciales que nous avons avec la Société Immobilière Lafayette, et que vous connaissez, nous avons pris une participation de 1.000.000 dans son capital.

Cette Société a, en effet, procédé à une augmentation de capital, en vue de l'achat de nouveaux immeubles voisins de celui que nous occupons, et cette acquisition nous a paru de nature à présenter pour notre Banque un intérêt très direct.

Nous avons passé directement par profits et pertes les dépenses de l'année relatives au mobilier et aux coffres-forts et nous avons de plus ramené avant l'inventaire à 300.000 fr. le montant de ce compte.

Nous allons compléter ces explications sur les différents articles du bilan en vous donnant quelques indications sur le mouvement de vos principaux comptes :

.....

1912 : ouverture de 14 agences à Paris et d'une première agence en province, à Lille.

Banque suisse et française
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

La Banque suisse et française va porter son capital de 15 à 25 millions de francs au moyen de l'émission de 20.000 actions nouvelles de 500 francs.

Banque suisse et française
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1912)

Il résulte des comptes qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire de la Banque suisse et française, convoquée, pour le 2 mars prochain, que les bénéfices nets de l'exercice 1911 se sont élevés à 1.534.641 fr., contre 1.427.292 francs pour 1910. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée de fixer le dividende à 30 francs par action, contre 27 fr. 50 distribués pour l'année précédente.

Banque suisse et française
(*Le Temps*, 5 mars 1912)
(*Le Capitaliste*, 7 mars 1912)

La Banque suisse et française s'affermite à 710 et 711. Les actionnaires ont tenu le 2 mars leur assemblée générale ordinaire, immédiatement suivie d'une assemblée extraordinaire. Toutes deux ont été présidées par M. Salles, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1911, dont nous avons publié un résumé, ont été approuvés à l'unanimité, et le dividende fixé à 6 %, soit 30 fr. par action.

Léopold Dubois, Léon Rueff et [Benjamin] Rossier, administrateurs sortants, ont été réélus, et la nomination de M. Victor Rouget comme administrateur a été ratifiée. MM. Kurer et Zabern ont été nommés commissaires.

L'assemblée extraordinaire a reconnu sincères les souscriptions à la récente augmentation du capital qui se trouve ainsi définitivement porté, pour l'instant, à 25 millions. D'autre part, elle a modifié certains articles des statuts, et notamment elle a autorisé le conseil à porter le capital social de 25 à 40 millions, en une ou plusieurs fois, quand il le jugera opportun.

Toutes ces décisions ont été prises à l'unanimité.

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 1^{er} mai 1912)

On annonce la mort de M. Alexandre Hatet, administrateur du bureau de bienfaisance du 8^e arrondissement, décédé dans sa quatre-vingt-deuxième année, rue d'Amsterdam, 65.

Perquisition dans une banque
(*Le Temps*, 2 mai 1912)

Sur commission rogatoire de M. Gilbert, juge d'instruction, M. Legrand, sous-chef de la Sûreté, s'est rendu hier rue La-Fayette, au siège de la Banque suisse et française. Crozat de Fleury, le receleur qui, avec le concours de Pancrazzi, négocia 27.000 fr. de titres provenant de la maison de M. Moreau, le rentier de Thiais, avait loué dans cet établissement, il y a quelques semaines, un coffre-fort sous le nom de de Boissie.

M. Legrand a trouvé dans ce coffre-fort de nombreux papiers relatifs à la négociation des titres, différentes valeurs, des brochures sur la culture des végétaux, des bordereaux, des lettres d'avis et des lettres aux noms d'individus recherchés.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 5 mars 1913)

Les comptes de l'exercice 1912 qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque suisse et française, convoquée pour le 17 de ce mois, accusent un solde disponible de 2 millions 547.879 francs contre 1.679.392 francs pour l'exercice précédent. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée la répartition d'un dividende de 32 fr. 50 contre 30 francs en 1911. La réserve légale prendra 135.166 francs. Il sera affecté une somme égale de 135.160 francs au fonds de prévoyance et 500.000 francs la réserve extraordinaire. Enfin 152.548 francs seront reportés à nouveau.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 25 mai 1913)

Nous apprenons que M. Albert Motte ⁵, industriel à Roubaix, et M. J. Davillier, banquier à Paris, viennent d'être nommés administrateurs de la Banque suisse et française.

INFORMATIONS FINANCIÈRES BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE (*Le Figaro*, 31 mai 1913)

La Banque suisse et française vient de décider de porter son capital social de 25 millions à 40 millions de francs, par la création de 30.000 actions nouvelles de 500 francs, émises à 635 francs.

La Banque suisse et française est une société anonyme française, dont la fondation remonte à l'année 1894, Elle a pris, surtout depuis une dizaine d'années, un développement important, et ceux qui ont suivi son activité savent qu'elle prête à l'industrie et au commerce français le concours le plus large.

La progression des opérations de l'établissement est mise en évidence par le tableau suivant, qui indique les chapitres les plus caractéristiques du bilan pour chacune des dix dernières années en milliers de francs :

Exer-cices	Caisse Banque Coupons	Portefeuille-effets	Reports et avances sur garanties	Comptes-courants débiteurs	Comptes-courants créditeurs	Dividendes
------------	-----------------------	---------------------	----------------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------

⁵ Albert Motte (1858-1918), de Roubaix : industriel textile, administrateur (entre autres) des Caoutchoucs et produits de la Lobay, de la Cie propriétaire du Kouilou-Niari, des Messageries fluviales du Congo, puis de l'Ekela-Kadei-Sangha et des Caoutchoucs de l'Indo-Chine. Il devient en 1913 président de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

1903	2.317	10.384	14.273	7.973	20.239	20 00
1904	2,603	14.949	17.069	13.292	29.917	20 00
1905	3.983	17.404	30.128	18.091	38.900	20 00
1906	5.455	22.160	33.070	20.144	51.874	25 00
1907	5.089	30.697	27.299	13.007	48.317	25 00
1908	5.887	36.850	26.237	20.432	60.367	25 00
1909	8.114	46.385	35.324	25.382	80.283	25 00
1910	4.668	59.120	45.218	23.411	96.842	27 50
1911	8.069	64.310	49.358	23.066	109.072	30 00
1912	18.118	63.259	75.747	29.722	127.469	32 50

(Le capital a été porté de 10 millions à 15 millions en 1907 et de 15 à 25 millions en 1912).

Pendant l'année 1912, le mouvement du portefeuille s'est traduit par 3.768 millions d'entrées et 3.702 millions de sorties, contre, respectivement, 2.948 millions et 2.884 millions en 1911,

Les opérations de reports se sont chiffrées par 427 millions au débit et 393 millions au créait.

Le mouvement total de la caisse a été de : 10.583 millions aux entrées et 10.170 millions aux sorties, contre 10.135 millions et 10.129 millions en 1911.

Les bénéfices de l'exercice écoulé se sont élevés à : 2.402.385 fr., sur lesquels le dividende de 32 fr. 50 n'a pris que 1.625.000 fr., le surplus ayant été porté aux réserves, Celles-ci s'élèvent actuellement à 8.770.331 fr., se décomposent comme suit :

Réserves légales Fr.	1.635.165 58
Fonds de prévoyance	1.635-165 58
Réserve extraordinaire	5.500.000 00
Ensemble	<u>8.770.331 16</u>

La situation de l'établissement est, comme on voit, particulièrement saine et forte. L'ampleur croissante qu'ont prise les opérations de la Banque suisse et française justifie donc pleinement l'augmentation du capital dont il est question plus haut.

Les 30.000 nouvelles actions sont mises en souscription du 2 au 12 juin, au prix de 625 francs ; payables comme suit : 150 francs en souscrivant, 150 francs le 20 août prochain, 150 francs le 20 octobre et 175 francs le 20 décembre. Elles participeront au dividende de l'exercice 1913 proportionnellement aux délais restant à courir, d'après les dates de versement ci-dessus indiquées. Elles pourront être libérées par anticipation à chaque échéance de versement ; avec bonification d'un escompte de 5 % sur les versements anticipés.

Les actionnaires actuels ont le droit de souscrire à titre irréductible trois actions nouvelles pour cinq actions anciennes, et toute personne, actionnaire ou non, a la faculté de souscrire à titre réductible.

Les bulletins de souscription, accompagnés du montant du premier versement, doivent être parvenus le 12 juin, au plus tard, à Paris, à la Banque suisse et française,

20, rue La-Fayette, et à Lyon, à la Société lyonnaise de dépôts, de de comptes courants et de crédit industriel [SLD], 8, rue de la République.

Les publications exigées par la loi ont paru dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 26 mai 1913.

Augmentation de capital
(*Le Temps*, 5 juin 1913)

Ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, c'est au prix de 625 francs que sont offertes les nouvelles actions émises par la Banque suisse et française. Ce prix est payable 150 francs en souscrivant : 150 francs le 20 août prochain ; 150 francs le 20 octobre, et 175 francs le 20 décembre prochain.

Les actionnaires actuels ont un droit de souscription irréductible de trois actions nouvelles pour cinq actions anciennes possédées par eux, et toute personne, actionnaire ou non, peut souscrire à titre réductible. Les demandes de souscription doivent être parvenues le 12 du courant au plus tard, à Paris, à la Banque suisse et française, et à Lyon, à la Société lyonnaise de dépôts de comptes courants et de Crédit industriel [SLD].

Les publications exigées par la loi ont paru dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 26 mai dernier.

Alliages Cothias
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 juin 1913)

On nomme administrateur M. Lachenmeyer, directeur de la Banque suisse et française.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 2 juillet 1913)

Nous apprenons que M. [Alfred-Xavier] Savey, sous-directeur de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], entre comme directeur à la Banque suisse et française.

APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 août 1913)

[La Kotto](#). — Versement du 2^e quart soit 123 fr. par action avant le 29 septembre 1913, à la Banque suisse et française, à Paris, 20, rue Lafayette. — *Petites Affiches*, 25 août 1913.

1914 : service financier de la Société d'électrométallurgie de Dives.
Reprise de la Banque du Colombier à Marseille.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 13 mars 1914)

Les actionnaires de la Banque suisse et française se sont réunis hier en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Adolphe] Salles, président, du conseil d'administration.

Les bénéfices nets de l'exercice 1913 se sont élevés à 3.030.423 francs.

Après attribution de 5 % à la réserve légale et de 5 % à la réserve de prévoyance, le dividende a été fixé à 6 1/2 %, soit 32 fr. 50 bruts pour les actions anciennes, et 9 fr. 03 pour les actions nouvelles, ce dernier calculé sur le temps couru depuis les versements. La réserve extraordinaire reçoit 500.000 francs et est ainsi portée à 9.000.000.

Le report à nouveau est de 171.886 francs. Cette répartition porte l'ensemble des réserves à 12 millions 745.259 francs.

À l'unanimité l'assemblée a voté les comptes et la répartition. M. Maurice Gorgeu, administrateur sortant, a été réélu et MM. Kurer et Zabern ont été nommés commissaires des comptes.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1914)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque suisse et française a eu lieu le 11 courant. Nous avons analysé, dans notre numéro du 16 février, les comptes qui étaient soumis à son approbation. Il en ressort que l'exercice 1913, favorisé par le taux élevé du loyer de l'argent, a marqué une nouvelle étape de la marche ascendante suivie par les bénéfices de l'établissement. Les bénéfices nets s'élèvent, en effet, à 3.030.423 36 contre 2.402.385 83 précédemment. Il y a lieu de noter, toutefois, que la progression enregistrée n'est pas aussi importante que celle qui ressort à première vue de la comparaison de ces chiffres. En effet, les bénéfices étaient établis, en 1912, déduction faite des tantièmes du conseil, alors qu'en 1913 ces tantièmes sont compris dans le bénéfice à reporter. La plus-value des bénéfices, d'une année à l'autre, ne représente donc que 300.000 fr. environ.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, le dividende a été maintenu à son chiffre antérieur de 32 fr. 50. Le capital social ayant été porté, en cours d'exercice, de 25.000.000 fr. à 40.000.000 fr., les actions nouvelles participent à ce dividende à proportion des versements effectués.

Les bénéfices des deux derniers exercices ont été comparativement répartis comme suit :

	1912	1913
Bénéfices de l'exercice	2.402.385 83	3.030.423 36
Report précédent	145.493 42	152.518 09
Bénéfices à répartir	<u>2.547.879 25</u>	<u>3.182.971 45</u>
Répartition :		
Réserve légale	135.165 58	151.521 16

Fonds de prévoyance	135.165 58	151.521 16
Dividende	1.625.000 00	1.895.900 00
Tantièmes	—	312.142 87
Réserve extraordinaire	500.000 00	500.000 00
Report à nouveau	152.548 09	171.886 26
	<u>2.547.879 25</u>	<u>3.182.971 45</u>

Le dividende est payable, à partir du 16 mars courant, sous déduction des impôts prévus par les lois de finances, savoir : pour les actions anciennes, 31 fr. 20 au nominatif et 29 fr. 48 au porteur ; pour les actions nouvelles, 8 fr. 6088.

Notons qu'après la répartition des bénéfices ci-dessus, l'ensemble des réserves, y compris le report à nouveau, s'élèvera à 12.745.259 74 fr.

*
* * *

Le développement de la banque a suivi, au cours de l'exercice 1913, sa marche normale, et l'examen du bilan indique que la progression des affaires a été obtenue en conservant une situation liquide à laquelle le conseil attache un intérêt tout spécial. En effet, l'excédent de l'actif disponible ou réalisable (le portefeuille étant supposé intégralement réescomptable) sur les comptes courants à vue et correspondants est passé, d'une année à l'autre, de 16.367.000 fr. à 32.212.000 fr.

Comme le rapport le faisait prévoir lors de la dernière assemblée, l'extension des opérations dans les départements a amené la banque à créer des succursales en province. C'est ainsi qu'au mois de juillet 1913, il a été ouvert une succursale à Lille avec agence à Tourcoing, et qu'au commencement du mois de février 1911, il a été ouvert une autre succursale à Marseille.

L'élargissement du champ d'activité de la banque a amené le conseil à rechercher les moyens d'encourager le personnel et d'assurer son attachement à l'établissement. C'est dans cet ordre d'idées qu'un projet de création d'une caisse de retraites a été soumis à l'approbation de l'assemblée.

En dehors des charges nouvelles provenant du fonctionnement de cette caisse de retraites, il a été également passé par Profits et Pertes toutes les dépenses faites en 1913, relatives aux aménagements de la succursale de Lille et de l'agence de Tourcoing, ainsi que celles nécessitées, dans les locaux de Paris, par l'extension des bureaux, y compris les installations de coffres-forts, tant à Paris qu'en province.

Le rapport fournit les indications ci-après en ce qui concerne les mouvements généraux des principaux comptes :

Caisse	
Mouvement total de l'année :	
Entrées	10.111.780.228 60
Sorties	10.101.682.903 36
Solde en caisse	10.107.325 24
Portefeuille	

Entrées	4.725.013.965 07
Sorties	4.637.426 445 27
Solde en portefeuille	87.587.519 80
Reports	
Débit	513.306.896 20
Crédit	477.547.468 15
Reports au 31 décembre 1913	35 759.428 05
Acceptations	
Les acceptations, y compris le solde à fin 1912, se sont élevées à	115.506 209 98
Les paiements à échéances s'élèvent à	90 418.961 96
Il reste en circulation au 31 décembre 1913	25 087 243 02

Aucune discussion n'a suivi la lecture des rapports et les résolutions ont été approuvées à l'unanimité. Elles comportaient, outre l'approbation des comptes et la création d'une caisse de retraites, la réélection pour six années, de M. Maurice Gorgeu, administrateur sortant.

Crédit foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines
(*Le Temps*, 5 mai 1914)

L'assemblée annuelle des actionnaires du Crédit, foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines, tenue la semaine dernière sous la présidence de M. B[enjamin] Rossier,

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 14 mai 1914)

La Banque suisse et française, la Banque nationale de crédit et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, mettront en souscription publique, dès le 18 du courant, 40.000 obligations de 500 fr. 5 % or de première hypothèque, de la Société d'énergie électrique de Catalogne, au capital de 40 millions de pesetas, dont 30 millions versés, qui est une filiale de la Compagnie générale d'électricité, de Paris.

Ces obligations sont remboursables en quarante-cinq ans maximum, et leur intérêt annuel de 25 fr., payable semestriellement les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, est d'impôts, la société prenant à sa charge les impôts français et espagnols, présents et futurs.

Offertes au prix de 475 fr., payables 100 fr. en souscrivant et 375 fr. du 25 au 30 mai, elles donnent un rendement de 5 fr. 26 % net, sans compter la prime d'amortissement. Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur arrivée jusqu'à concurrence des titres disponibles.

Notice et statuts ont été publiés dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 4 du courant.

ROUMANIE
Société Schela Glodeni
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 juillet 1914)

Il vient d'être constituée à Bucarest, sous cette dénomination une société pétrolière au capital de 255.000 francs. On remarque dans le conseil MM. ...G. Lachenmeyer...

Crédit foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines
(*Le Journal des débats*, 1^{er} mai 1915)

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit foncier de Buenos-Aires et des provinces argentines, réunie le 29 avril sous la présidence de M. B[enjamin] Rossier, a voté à l'unanimité toutes les propositions du conseil d'administration.

AVIS FINANCIERS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
BASQUE SUISSE ET FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 15 avril 1916)

L'assemblée générale des actionnaires de la BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE a eu lieu le 11 avril, sous la présidence de M. Adolphe Salles, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1915, qui se soldent par un bénéfice net de 2.520.991 fr. 32, déduction faite des provisions et amortissements. Avec le report de l'exercice précédent, les bénéfices à répartir s'élèvent à 2.802.042 fr. 61.

Le dividende a été maintenu à 25 fr. et sera mis en paiement à partir du 15 avril, sous déduction des impôts. Le solde reporté à nouveau est de 416.705 fr. 04.

En comparant le bilan au 31 décembre 1915 avec celui de l'année précédente, on constate que les comptes courants à vue et correspondants ont augmenté de 36 millions de francs, tandis que le total du bilan a monté de 201 millions à 223 millions.

L'ensemble des réserves s'élève maintenant à 13.490.816 fr., somme qui représente plus de 33 % du capital social.

MM. Albert Koechlin et Auguste Morel, administrateurs sortants, ont été réélus, et l'assemblée a confirmé la nomination de deux nouveaux administrateurs : M. Lucien Estrine ⁶, président honoraire de la Chambre de commerce de Marseille, et M. Édouard Prévost, de la Maison Claude-Lafontaine, Prévost et Cie.

MM. H[enri] Portier et K. Zabern ont été nommés commissaires des comptes pour l'exercice 1916.

BANQUE SUISSE ET FRANÇAISE

Assemblées générales extraordinaires du 15 janvier 1917.

⁶ Lucien Estrine (1851-1931) : ancien administrateur de la Banque du Colombier, de Marseille. Président du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir [encadré](#).

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 janvier 1917)

Ainsi que *L'Information* en a déjà rendu compte dans un précédent numéro, les actionnaires de cette Société se sont réunis le 15 janvier 1917 en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Adolphe Salles, président du conseil d'administration, assisté de MM. Dollfus et Cauderay, scrutateurs, et de M. Golaz, en qualité de secrétaire.

64.445 actions étaient présentes ou représentées.

M. le président. — J'ai tout d'abord à vous annoncer que la Caisse de crédit de Nice, au cours de son assemblée générale extraordinaire qu'elle a tenue hier dimanche, a ratifié à l'unanimité les accords que son conseil avait conclus avec nous pour la fusion dont il vous sera parlé dans le rapport. C'est avec satisfaction que nous avons appris cette nouvelle, car il n'est pas facile en ce moment de réunir dans une assemblée les trois quarts des actions représentant le capital social.

Je dépose maintenant sur le bureau l'acte d'apport de la Caisse de crédit de Nice ; il est à la disposition de ceux de MM. les actionnaires qui voudraient en prendre connaissance.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire pour soumettre à votre approbation d'importants changements qui, nous en sommes persuadés, marqueront pour votre société le point de départ d'un nouvel essor.

Fondée le 1^{er} juillet 1894, au capital modeste de 1 million de francs, la Banque suisse et française a élevé successivement son capital à 2 millions en 1897, 10 millions en 1898, 15 millions en 1906, 25 millions en 1912, et 40 millions en 1913. Cette progression correspondant au développement parallèle de ses affaires, indique la méthode qu'elle s'est assignée dès le début, et dont elle ne s'est jamais départie.

Après 22 années d'existence, Il nous est agréable de constater que notre chiffre de dépôts, qui atteignait à peine 5 millions pour le premier exercice social et s'élevait à 153 millions en 1915, dépasse aujourd'hui 215 millions.

Quant au montant du bilan, de 6 millions environ qu'il atteignait en 1894, il a monté à 223 millions en 1913, et nous prévoyons qu'il sera de plus de 310 millions pour l'exercice 1916, en augmentation de près de 100 millions sur l'année dernière.

L'éloquence de ces chiffres se passe de commentaires.

Mais, à côté de ce résultat matériel, un autre bien plus important s'est trouvé réalisé, nous voulons parler du crédit que s'est acquis votre établissement.

Grace, en effet, a une sage persévérance apportée dans l'extension de ses affaires, sans sortir du cadre où elle devait se maintenir, grâce à la manière loyale dont elle a su prendre en mains les intérêts qui lui étaient confiés, grâce à une gestion prudente, qui a su prévoir l'avenir et consolider chaque jour sa situation, votre Société s'est attiré l'estime et la confiance d'une haute clientèle industrielle et commerciale, qui s'est rapidement augmentée.

Nous ajouterons que c'est en France que notre Société a concentré tous ses efforts, en se consacrant spécialement à ce qui touche les intérêts de notre pays.

Son crédit lui permet aujourd'hui de pouvoir commencer, malgré les circonstances critiques de l'heure présente, la réalisation d'un programme préparé déjà depuis plusieurs années.

La fusion que nous venons vous proposer, avec notre Banque, de la maison Aynard et fils, de Lyon, et de la Caisse de crédit de Nice, en est l'éclatant témoignage.

Vous connaissez, Messieurs, depuis longtemps, la maison Aynard et fils, qui est l'une des plus anciennes de France. Sa fondation remonte à plus d'un siècle. Après une longue période consacrée à l'industrie, elle s'est vouée à la banque depuis soixante ans.

Elle est actuellement dirigée par MM. Francisque et René Aynard, dont la collaboration nous reste fort heureusement acquise, et dont nous vous proposons la nomination comme administrateurs.

Tout le monde s'incline devant la grande honorabilité de cette maison, qui, depuis de si longues années, est entourée d'une estime générale, et jouit d'une réputation si justifiée.

Grâce à elle, nous pourrions étendre, sous les meilleurs auspices, notre action dans cette région lyonnaise qui, fidèle à son passé, a mis en œuvre dans le cours de cette guerre, une remarquable et prodigieuse activité.

La Caisse de crédit de Nice, en se joignant à nous, nous apporte également un précieux concours.

Fondée en 1865, son capital actuel est de 10 millions de francs. Elle possède deux succursales en France : Grasse et à Draguignan : et deux en Italie : Gênes et à Port Maurice. Nous retrouvons en elle, comme dans la maison Aynard, les mêmes principes et les mêmes méthodes qui nous ont toujours guidés nous-mêmes, et cette conformité de vues, dans les traditions de nos maisons réunies, est pour nous une satisfaction que nous procure la combinaison en voie de réalisation.

Nous nous réjouissons du concours que nous apportent le président de la Caisse de crédit de Nice, M. Audoly, et son vice-président, M. le comte Gautier Vignal, en entrant dans notre conseil d'administration, et qui aidera puissamment au développement de votre société dans toute la région du Sud Est de la France.

Cette extension nous amenée. Messieurs, à vous proposer, en même temps, le changement de notre raison sociale.

À l'élargissement plus considérable de notre crédit, et de notre champ d'action, doit correspondre un titre d'une portée également plus large.

Nous avons pensé que le titre de « Crédit commercial de France » y répondrait.

En le soumettant à votre ratification, nous espérons, Messieurs, que la nouvelle raison sociale justifiera la confiance que vous avez placée dans la prospérité de votre société.

Cette confiance, vous n'avez cessé de nous la témoigner, et elle a été une de nos principales forces, pour les décisions que nous avons à prendre dans l'accomplissement de notre mandat.

Au cours de ces dernières années, en particulier, nous pensons avoir répondu à ce que vous attendiez de nous, en nous efforçant de donner, dès le début de la guerre, à la fois, le plus large appui à notre clientèle, et notre entier concours à l'œuvre de la Défense nationale.

C'est ainsi que nous avons pu contribuer pour notre part, aux ouvertures de crédits qui ont facilité les opérations de trésorerie de la France. L'étranger, et que, par nos souscriptions aux bons et aux obligations de la Défense Nationale, par notre coopération aux emprunts en Rente française, nous avons pu apporter au gouvernement un ensemble de versements s'élevant à près d'un milliard de francs.

Après la guerre, dans la grande œuvre économique qui prolongera le merveilleux effort de notre armée, nous souhaitons également nous trouver en bonne place.

Résolus à demeurer fidèles aux règles de prudence que nous avons toujours observées, mais aussi, conscients de la tâche que nous aurons à remplir, nous voulons être prêts à participer par toutes nos énergies, à l'essor toujours plus grand des destinées commerciales et industrielles de la France.

L'extension de notre puissance d'action qui va se trouver réalisée avec nos propres ressources, tout en maintenant notre état de liquidité dans une situation parfaite, et sans faire appel à aucune autre augmentation de capital que celle de 3 millions

d'actions d'apports, vous indique que nous pouvons envisager avec pleine confiance le programme d'avenir qui sera tout à l'honneur de votre Banque.

Messieurs,

Les propositions que nous venons de vous soumettre entraînent la modification de différents articles de nos statuts. En dehors du changement de notre raison sociale, elles appellent, en effet, une augmentation de notre capital, de 40 à 45 millions par la création de 10.000 actions d'apports réservées à la Caisse de crédit de Nice.

L'article 7 des statuts autorisait votre conseil d'administration à porter le capital, par simple décision de sa part, jusqu'à 60 millions de francs. Nous vous demandons d'élever ce chiffre à 100 millions.

Nous avons désiré, de plus, profiter de votre réunion en assemblée générale extraordinaire, pour soumettre à votre approbation, différentes autres modifications aux statuts qui nous paraissent devoir assurer dans de meilleures conditions le fonctionnement de votre Société.

Nous allons vous les énumérer ci-après :

(Voir les modifications aux statuts dans la 2^e résolution).

Ainsi que nous vous l'avons exposé au commencement de ce rapport, nous présentons à vos suffrages, la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Francisque et René Aynard. de M. Théodore Audoly et de M. le comte Albert "

Au nom du conseil

Le Président.
Adolphe Salles.

L'administrateur délégué,
B. Rossier.

Banque suisse et française
(*Le Journal des finances*, 27 janvier 1917)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 15 janvier 1917 en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. Adolphe Salles, président du conseil d'administration.

Le rapport du conseil expose que le crédit de la Banque suisse et française lui permet de pouvoir commencer, malgré la difficulté des circonstances, la réalisation d'un programme préparé déjà depuis plusieurs années. Le conseil propose :

D'une part, la fusion avec la Banque suisse, de la maison Aynard et fils, de Lyon ;

D'autre part, l'absorption de la « Caisse de crédit de Nice ». qui possède deux succursales en France et deux en Italie.

Cette opération amène une augmentation du capital social de 40 à 45 millions de francs par la création de 10.000 actions d'apport réservées à la Caisse de crédit de Nice.

À l'unanimité, les actionnaires ont approuvé cette double fusion et décidé la création de ces 10.000 actions nouvelles. Ils ont autorisé le conseil d'administration à porter le capital à 100 millions de francs, en une ou plusieurs fois sur sa simple décision MM. Francisque Aynard, René Aynard, Théodore Audoly. et le comte Gautier Vignal ont été nommés administrateurs pour six ans. Enfin, l'assemblée a décidé de changer la dénomination de la société en celle de « Crédit commercial de France » et de modifier les articles 1, 8, 18, 28, 29 30 32, 33, 41. 47 et 51 des statuts.

M Picard a été nommé commissaire des comptes pour faire à une assemblée ultérieure, un rapport sur la valeur des apports faits par la Caisse de crédit de Nice.

Suite :

Crédit commercial de France (CCF).